

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 04/16/2015
Date de révision: 11/06/2015
Remplace la fiche: 10/29/2015
Version: 1.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article
Nom commercial : Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers
Synonymes : Valve Action® Paint Marker White, Yellow, Black, Blue, Green, Aluminum, Purple, Light Blue, Light Green, Fluorescent Yellow, Fluorescent Green, Fluorescent Orange, Fluorescent Pink, Invisible UV, Red, Orange, Pink, Brown, Gold
CERTIFIED Valve Action® Paint Marker White, Yellow, Red, Black

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

0.28 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Oral)

0.28 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)

0.28 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
1-Methoxy-2-propanol	(n° CAS) 107-98-2	47.05 White 53.32 Yellow 56.66 Red 53.03 Black, CERTIFIED Black 55.56 Blue 56.4 Green 53.86 Orange 77.11 Aluminum 50.88 Purple 47.11 Pink 47.57 Light Blue 47.1 Light Green 56.53 Brown 71.2 Gold 42.53 Fluorescent Yellow, Fluorescent Orange 43.05 Fluorescent Green 42.29 Fluorescent Pink 50 Invisible UV 48.35 CERTIFIED White 53.71 CERTIFIED Yellow 56.8 CERTIFIED Red	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
ethanol	(n° CAS) 64-17-5	13.07 White, CERTIFIED White 15.49 Yellow, CERTIFIED Yellow 13.47 Red, CERTIFIED Red 19.8 Black, CERTIFIED Black 14.18 Blue 12.89 Green 13.18 Orange, Brown 16.3 Purple 12.68 Pink 12.64 Light Blue 12.61 Light Green 8.04 Fluorescent Yellow, Fluorescent Orange 6.8 Fluorescent Green	Flam. Liq. 2, H225
2-methoxy-1-methylethyl acetate	(n° CAS) 108-65-6	0.3 – 0.6 White, CERTIFIED White 0.36 – 0.73 Yellow, CERTIFIED Yellow 0.47 – 0.94 Red, CERTIFIED Red 0.55 – 1.1 Black, CERTIFIED Black 0.76 – 1.52 Blue 0.74 – 1.48 Green 0.86 – 1.72 Orange 0.05 – 0.1 Purple 0.4 – 0.8 Pink 0.42 – 0.85 Light Blue 0.48 – 0.96 Light Green 0.6 – 1.21 Brown 0.97 – 1.93 Gold 0.21 – 0.41 Fluorescent Yellow, Fluorescent Orange, Fluorescent Pink 0.22 – 0.45 Fluorescent Green	Flam. Liq. 3, H226
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%)	(n° CAS) 2786-76-7	3.64 Red, CERTIFIED Red 0.89 Pink 1.82 Brown 1.22 Gold	Skin Sens. 1, H317
Isopropanol	(n° CAS) 67-63-0	2.31 White, CERTIFIED White 2.73 Yellow, CERTIFIED Yellow 2.38 Red, CERTIFIED Red 3.49 Black, CERTIFIED Black 2.5 Blue 2.28 Green 2.33 Orange, Brown 2.88 Purple 2.24 Pink 2.23 Light Blue, Light Green 1.42 Fluorescent Yellow, Fluorescent Orange 1.2 Fluorescent Green 1.49 Fluorescent Pink 0.54 Invisible UV	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
Ethyl acetate	(n° CAS) 141-78-6	0.76 White, CERTIFIED White 0.91 Yellow, Red, CERTIFIED Yellow, CERTIFIED Red 0.93 Black, CERTIFIED Black 0.83 Blue 0.87 Green 0.89 Orange, Brown 0.79 Aluminum 1.1 Purple 0.73 Pink, Light Blue, Light Green 0.64 Gold 0.65 Fluorescent Yellow, Fluorescent Orange, Fluorescent Pink 0.7 Fluorescent Green 2.22 Invisible UV	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
Carbon black	(n° CAS) 1333-86-4	1.84 Black, CERTIFIED Black	Carc. 2, H351
4-Methyl-7-diethylaminocoumarin	(n° CAS) 91-44-1	1.43 Invisible UV	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
propyl acetate	(n° CAS) 109-60-4	0.77 White, Orange, Brown, CERTIFIED White 0.91 Yellow, CERTIFIED Yellow 0.79 Red, CERTIFIED Red 1.16 Black, CERTIFIED Black 0.83 Blue 0.76 Green 0.96 Purple 0.75 Pink 0.74 Light Blue, Light Green 0.47 Fluorescent Yellow, Fluorescent Orange 0.4 Fluorescent Green 0.18 Invisible UV	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Gaz inerte. Mousse. Eau pulvérisée. Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Éliminer toutes les sources d'ignition. Arrêter le débit de matière, si cela peut se faire sans risque.
- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Produits incompatibles : Oxydants forts.
- Matières incompatibles : Sources de chaleur.
- Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

ACGIH	Non applicable
-------	----------------

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers		
OSHA	Non applicable	
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	369 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	553 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	100 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye irr; CNS impair; A4
OSHA	Non applicable	
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	553 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	369 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
Ethyl acetate (141-78-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1440 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	400 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1400 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	1440 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	400 ppm
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
ethanol (64-17-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1884 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	1000 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	1880 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	1000 ppm
Isopropanol (67-63-0)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	490 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	960 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	400 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr; CNS impair
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	980 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	1230 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	500 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	983 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	400 ppm

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

propyl acetate (109-60-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	835 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	1040 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	250 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	840 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	1040 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	250 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	835 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	200 ppm
Carbon black (1333-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3.5 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchitis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	3.5 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Fibres de carbone et de graphite; Poussière totale) 5 mg/m ³ (Fibres de carbone et de graphite; Poussière respirable) 3.5 mg/m ³
4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Mettre en place une ventilation par aspiration localisée dans les systèmes de transfert fermés pour limiter au minimum les expositions.
Équipement de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Aucune sous utilisation normale. Une bonne pratique de l'hygiène industrielle consiste à minimiser le contact avec la peau. Porter des gants appropriés. caoutchouc.
Protection oculaire	: Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Tenir hors de portée des enfants.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: Variable.
Odeur	: Solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: < 1
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 120 °C
Point d'éclair	: 31 °C
Température d'auto-inflammation	: 287 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Inflamabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 11.8
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 - 1.33
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: 0.7
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 50 - 60 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
DL50 orale rat	4016 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (ppm)	> 7000 ppm 6 hr
ATE CLP (voie orale)	4016.000 mg/kg de poids corporel
Ethyl acetate (141-78-6)	
DL50 orale rat	5620 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 18 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	5620.000 mg/kg de poids corporel
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)	
DL50 orale rat	8532 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	4345 ppm 6 h
ATE CLP (voie orale)	8532.000 mg/kg de poids corporel
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1580 mg/m ³ 4 h
ethanol (64-17-5)	
DL50 orale rat	10470 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	133.8 mg/l/4h

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

ethanol (64-17-5)	
ATE CLP (voie orale)	10470.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	133.800 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	133.800 mg/l/4h
Isopropanol (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	16.4 ml/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	> 10000 ppm/4h
ATE CLP (voie orale)	5840.000 mg/kg de poids corporel
propyl acetate (109-60-4)	
DL50 orale rat	8700 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 17800 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	32 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	8700.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	32.000 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	32.000 mg/l/4h
Carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4.6 mg/m ³ 4 h
4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
ATE (cutané)	1100.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé.

Isopropanol (67-63-0)	
Groupe IARC	3 - Non classable
Carbon black (1333-86-4)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, Inhalation de poussière.
National Toxicology Program (NTP) Status	Non repris dans classe de carcinogénicité

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
CL50 poisson 1	20800 mg/l
CE50 Daphnie 1	23300 mg/l
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l
Ethyl acetate (141-78-6)	
CL50 poisson 1	220 mg/l
CE50 Daphnie 1	1200 mg/l
NOEC chronique poisson	< 9.35 mg/l

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)	
CL50 poisson 1	100 - 180 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 500 mg/l 48 h
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
CL50 poisson 1	> 500 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 110 mg/l 48 h
ethanol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	14200 mg/l
CE50 Daphnie 1	5012 mg/l
Isopropanol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l
propyl acetate (109-60-4)	
CL50 poisson 1	60 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	91.5 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	96 % 28 d
Ethyl acetate (141-78-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	89 % 10 d
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % 28 d
ethanol (64-17-5)	
Biodégradation	> 96 % 28 d
Isopropanol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
propyl acetate (109-60-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	62 % 5 d
Carbon black (1333-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers	
Log Pow	0.7
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
Ethyl acetate (141-78-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)	
Log Pow	0.43
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
BCF poissons 1	53 l/kg
Log Pow	1.28
ethanol (64-17-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Isopropanol (67-63-0)	
Potential de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
propyl acetate (109-60-4)	
Log Pow	1.23

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Description document de transport : UN1263 Paint (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base), 3, III

N° ONU (DOT) : UN1263

Désignation officielle de transport (DOT) : Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base

Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 3 - Flammable liquid

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

ADR

Description document de transport : UN 1263 PEINTURE, 3, III, (D/E)

Désignation officielle de transport (ADR) : PEINTURE

Groupe d'emballage (ADR) : III

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3

Transport maritime

N° ONU (IMDG) : UN 1263

Nom d'expédition (IMDG) : PEINTURES

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Transport aérien

N° ONU (IATA) : UN 1263

Désignation officielle de transport (IATA) : PEINTURES

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Groupe d'emballage (IATA) : III

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Ethyl acetate (141-78-6)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Quantité à déclarer (Section 304 de la liste des listes de l'EPA) :	5000 lb
2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

ethanol (64-17-5)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Isopropanol (67-63-0)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger

Danger d'incendie

propyl acetate (109-60-4)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Ethyl acetate (141-78-6)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

ethanol (64-17-5)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Isopropanol (67-63-0)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

propyl acetate (109-60-4)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Ethyl acetate (141-78-6)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

2-methoxy-1-methylethyl acetate (108-65-6)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

ethanol (64-17-5)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Isopropanol (67-63-0)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

propyl acetate (109-60-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).
Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

15.3. Les réglementations américaines

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Réglementations nationales ou locales	Le noir de carbone présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable. Californie prop. 65 avertissements ne sont pas tenus.
---------------------------------------	---

Carbon black (1333-86-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals

Ethyl acetate (141-78-6)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances

ethanol (64-17-5)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Isopropanol (67-63-0)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

propyl acetate (109-60-4)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Carbon black (1333-86-4)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement : Ajouté. Produit.
Sources des données : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Valve Action® Paint Markers, CERTIFIED Valve Action® Paint Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

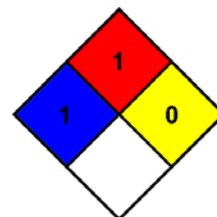
Abréviations et acronymes : ATE: estimation de toxicité aiguë.
CAS (Chemical Abstracts Service) number.
CLP: Classification, étiquetage, emballage.
CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai.
OSHA: Occupational Safety & Health Administration.
PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques.
TWA: Poids moyen.
TSCA: Toxic Substances Control Act.

Autres informations : Aucun(e).

Danger pour la santé NFPA : 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.

Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.

Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit